



*Bourganeuf*  
*Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**

**Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2006/05/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 17 MAI 2006**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	31

**DATE DE LA CONVOCATION**

**11 Mai 2006**

L'an deux mille six, le 17 mai, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 11 mai 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM CAGNARD, NOURRISSEAU

Suppléantes : Mmes GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. SIMON CHAITEMPS, PAMIES, CALOMINE, PAROT, FAURILLON

Mmes CONCHON, SPRINGER

Pouvoir : Monsieur SIMON CHAITEMPS a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF – ROYERE DE VASSIVIERE POUR LA STATION SERVICE AUTOMATIQUE**

Le Président rappelle que lors de la précédente réunion du conseil communautaire, il a été créé un nouveau budget annexe intitulé « station service » afin de pouvoir réaliser les travaux d'investissement de cet équipement (délibération n° 2006/03/17 du 27 mars 2006).

La station service sera opérationnelle dès le mois de juin 2006 avec un fonctionnement uniquement automatique. Si le paiement en espèces ou par chèques bancaires s'avère nécessaire, une régie de recettes sera instituée auprès de la Communauté de Communes. Cette régie sera alors créée par un arrêté du Président et ce au vu de ses délégations de compétences mentionnées à la délibération n°2001/04/02 du 12.04.2001.

La commune de Royère de Vassivière et la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière ont convenu qu'une gestion, une surveillance, des contrôles quotidiens et l'entretien régulier des abords sont nécessaires au fonctionnement de cette infrastructure. Pour cela, la commune de Royère de Vassivière propose de mettre du personnel à la disposition de la Communauté de Communes moyennant une indemnité annuelle versée chaque année sur le compte bancaire de la commune de Royère de Vassivière de Vassivière.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

↳ Accepte, pour le bon fonctionnement de la station service, la mise à disposition, consentie à titre onéreux par la commune de Royère de Vassivière à la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière de :

- Monsieur Joël BOUCAUD, agent de maîtrise, responsable des services techniques, à raison d'une durée hebdomadaire de 2 heures
  
- Monsieur Michel COUDERT, agent technique qualifié, à raison d'une durée hebdomadaire de 2 heures,

ainsi que la mise à disposition des personnes remplaçantes dont les noms figurent dans la convention ci-jointe.

↳ Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante pour une durée de un an renouvelable tacitement, avec un maximum de trois ans, à compter du 02 juin 2006 et définissant les engagements de chaque partie (modèle de convention annexée)

↳ Autorise le Président à signer tout document et à effectuer toute démarche utile pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 18 mai 2006  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD